

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	17.1. au dessus	78 deg.	27 pou. 9 lgn.	Sud.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	11 h.	5 h.	Premier quart.		16
2 m.	48 m.	55 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 4 octobre 1838.

RÉFORME. — STATISTIQUE.

La pétition de la garde nationale de Paris est déjà couverte de 15,000 signatures.

Dans toutes les grandes villes de France on signe des pétitions ou l'on se prépare à en signer.

Dans quelques jours, Grenoble, St-Etienne auront imité Paris, Valence et Clermont, etc. A Lyon nous suivrons, sans doute, le mouvement général.

La presse départementale a adopté avec vigueur la pétition de la garde nationale de Paris, et soutient dans les villes les plus importantes de France l'utilité d'une réforme.

Se sont prononcés pour la réforme : le Patriote des Alpes, le Patriote de Saône-et-Loire, le Censeur, l'Emancipation de Toulouse, le Progrès du Pas-de-Calais, le Courrier du Bas-Rhin, le Courrier de la Moselle, le Journal du Loiret, l'Echo du Peuple de Poitiers, le Radical du Lot, le Journal de Rouen, le National de l'Ouest, le Progressif de Limoges, le Patriote jurassien, le Courrier de Loir et Cher, le Propagateur de l'Aube.

Dans la capitale se sont prononcés également pour la réforme : le National, le Courrier français, le Siècle, le Commerce, la Gazette de France, le Constitutionnel, le Bon Sens, le Temps, le Journal de Paris, le Journal du Peuple, l'Intelligence.

La presse de l'opposition patriote des départements appuie généralement la pétition de la garde nationale de Paris ; elle n'est pas divisée comme la presse de la capitale sur l'étendue à donner à la réforme, tous ses organes sont unanimes pour la demander large et importante.

Le National soutient, à Paris, la pétition de la garde nationale ; le Bon Sens demande le suffrage universel ; le Courrier ne s'explique pas sur l'étendue à donner à la réforme, mais il approuve la démarche des pétitionnaires.

Le Siècle appuie la pétition en faisant toutefois ses réserves.

Le Commerce ne précise pas encore ses vues sur la réforme, mais il soutient vivement les pétitionnaires.

Le Constitutionnel, le Temps, le Journal de Paris demandent l'adjonction des capacités et quelques améliorations secondaires.

La Gazette se félicite chaque jour d'avoir pris l'initiative dans la question de la réforme. Sur ce point la Gazette a tort, car les radicaux l'ont toujours demandée depuis 1830 ; disons même avant 1830.

La pétition de la garde nationale de Paris pour la réforme n'est donc plus un fait isolé, qu'on peut attribuer soit à un parti, soit à une coterie. Ce fait a grandi et s'est multiplié ; il s'étend çà et là, et ses ramifications touchent tous les points de la France.

Cette pétition arrivera à la chambre avec bon cortège de pétitions analogues. Elle aura dans toutes les fractions de la chambre des adhésions. MM. Michel (de Bourges), Garnier-Pagès, pour le parti radical, soutiendront la pétition de la garde nationale de Paris sans restriction.

MM. Dupont (de l'Eure), Lafitte, Salvete, pour la gauche, déclareront qu'elle est dans leurs principes, mais feront quelques réserves. M. Mauguin, que nous ne savons trop comment classer, demandera des modifications importantes à la loi électorale de 1831.

Le Siècle a déjà tracé le programme du discours de M.

Barrot. M. Barrot ne demandera pas que tout garde national soit électeur, encore moins le suffrage universel ; mais il réclamera l'élection aux chefs-lieux des départements, l'abaissement du cens, l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de député.

MM. Teste, Dupin, Thiers seront forcés, pour tenir les engagements pris par la presse du tiers-parti, en quelque sorte en leur nom, de se montrer favorables à l'adjonction de la liste du jury, et à certaines modifications secondaires. — Qui sait si MM. Guizot et Duvergier de Hauranne, pour faire pièce au ministère, ne parleront pas aussi dans le sens de MM. du tiers-parti ?

On le voit, si sur tous les bancs de la chambre on trouve des partisans de la réforme, force sera bien de reconnaître qu'elle est demandée par la majorité du pays, que c'est là un vœu général. Que les adversaires de la réforme s'évertuent tant qu'ils voudront à prouver qu'elle n'est pas urgente, leurs arguments resteront sans puissance devant les faits. Vainement ils chercheront à s'étayer de la divergence de vues qui seront consignées dans les pétitions, ils seront ramenés à la vérité par le mouvement qui s'opérera dans la chambre. De toutes ces propositions diverses naîtra une formule nette, et applicable pour le moment, sur laquelle il faudra délibérer. — En 1831, le parti ministériel voulait que le cens fût porté à 250 fr. M. Lafayette et ses adhérents, qui voulaient qu'il fût descendu au moins à 100 fr., se rallièrent à la proposition qui fut adoptée alors, et le cens électoral fut établi à 200 fr. On se ralliera de même pour appuyer toute proposition qui aura chance de succès, et qui présentera une amélioration positive et sérieuse.

M. le lieutenant-général Aymard doit partir aujourd'hui pour la frontière suisse. Le lieutenant-général qui doit le remplacer à Lyon est arrivé.

Un détachement du 6^e régiment d'artillerie est parti ce matin pour la frontière suisse.

Le 56^e régiment d'infanterie de ligne quitte Lyon pour se rendre à Saint-Etienne. Un de ses bataillons se mettra en route demain.

Le 49^e de la même arme passera à Lyon demain et les jours suivants. Il se rend à Nîmes.

Nous avons maintenant, pour tenir garnison dans notre ville, le 59^e, le 31^e et le 52^e.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Jamais, comme le ferait supposer la lettre que vous avez insérée dernièrement, les habitants de St-Just n'ont pensé se soumettre bénévolement et sans réclamations à la mesure inqualifiable qui prescrit le reculement des limites de l'octroi de ce quartier, moyennant l'établissement du chemin de Choulans qu'on leur donnerait comme simulacre de compensation.

Ce chemin établi, et favorable plutôt au quartier qui s'élèvera hors la barrière nouvelle, ne nous procurera pas assez d'avantages pour que nous ne déplorions pas la légèreté avec laquelle le conseil municipal a pris un arrêté qui ne peut être en aucune façon profitable à la ville, puisqu'il est hors de doute que les trois quarts de la population émigreront pour aller habiter au dehors ou dans les faubourgs.

Ne jouissant pas encore des bienfaits de la publicité des discussions municipales, les habitants n'ont pu présenter à temps leurs observations ; mais ils vont, quoiqu'un peu tard, s'adres-

sa réalisation complète. Arnal et Odry ont légitimé ce retour en formant le goût de notre public. Soyez bien sûrs que, pour obtenir ce résultat, il fallait toute l'influence d'une double renommée parisienne. Nos parterres aiment les gros ébats de la joie. Hors leurs bruyants éclats de rire, point de salut à leurs yeux pour l'acteur. Les artistes de Lyon avaient maintes fois risqué leur popularité en voulant rester vrais ; il fallait que la tentative souvent répétée partit de plus haut. Odry venu seul aurait échoué ; mais en frappant coup sur coup, Arnal inculque la vérité. Laissera-t-on son œuvre dépérir inutile ? Rentrerons-nous dans la fausse voie ? Voudra-t-on prendre sur soi la responsabilité de nous ramener en arrière ? Craindra-t-on d'aborder franchement le genre qui seul peut relever notre scène ? Et ne comprendra-t-on pas qu'il est permis de prendre un rang spécial et de garder sa personnalité glorieuse, en marchant avec l'esprit de l'époque ?

Que les organes de la presse n'égarent pas leurs forces, mais qu'elles les réunissent plutôt dans ce but commun, au moment où se débat une de ces questions d'avenir théâtral que la réunion des circonstances a faite belle pour Lyon. Le moment est favorable ; si le feuilleton et les artistes de notre ville ne s'entendent pas maintenant pour seconder l'effort des acteurs parisiens, le public des parterres s'embourbera pour toujours peut-être dans cette ornière de mensonge où la charge l'a fait tomber. Songez que l'exagération d'une excentricité ridicule ne se rencontre jamais dans la nature qui nous environne ; les types grotesques existent, mais ne s'affichent pas sciemment. Profitez des ressources plaisantes de votre organisation, mais ne les outre pas ; soyez stupides avec ingénuité, applaudissez-vous, si vous le voulez, de votre sottise, mais faites-le avec la conscience satisfaite d'un état naturel, et ne paraissez pas être les premiers à en rire, car celui-là n'est plus ridicule qui connaît ses travers et s'en moque tout d'abord. Trouve-t-on, d'ailleurs, dans notre monde civil, quelques hommes à profonde indifférence ou à beau dévouement qui consentent de gâter de cœur à servir de généreux aliment à la risée de tous ? Non, car l'homme de la société vit d'amour-propre lorsqu'il se connaît ; et lorsqu'il ne se connaît pas,

ser à l'autorité supérieure, et ils en espèrent justice. Si, contre toute attente, il n'était pas fait droit à leur demande, alors ils seront forcés de signaler au public et surtout aux électeurs la conduite de certain spéculateur avide, initié aux secrets administratifs, qui, par ses intrigues, est parvenu à provoquer une mesure ruineuse pour la population, mais extrêmement lucrative pour lui, grand propriétaire hors les nouvelles limites, et faisant chaque jour de nouvelles acquisitions de terrains ; ils montreront l'homme qui doit tout ce qu'il possède (honneurs, fortune, position sociale, etc.) à un quartier de la ville, le ruiner dans son intérêt privé, et au lieu des sentiments de reconnaissance qu'il devrait lui témoigner, ne montrer qu'un vil esprit de cupidité et d'ambition.

Nous avons l'honneur, etc.
(Suivent un grand nombre de signatures d'habitants, propriétaires et électeurs.)

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Dans ce moment il nous est encore impossible de décider si nous aurons la guerre ou la paix ; en attendant, les préparatifs se continuent des deux côtés. Nous donnons ci-dessous des nouvelles du canton de Vaud qui prouvent qu'on y a compris comme à Genève l'ordre du jour si insultant du général Aymard. A Genève, les remparts se garnissent d'artillerie, une partie du contingent est casernée, les neuf bataillons passent tour à tour l'inspection : tout ce que nous avons de forces est prêt.

On annonce qu'entre Vaud, Berne et Genève, il y a déjà près de quarante mille hommes en état de se porter au premier point menacé.

— On assure que Louis Bonaparte s'étant adressé au ministre anglais à Berne pour obtenir ses passeports, M. Morier en a référé à lord Granville, ambassadeur à Paris, et que celui-ci a formellement autorisé la délivrance de ces passeports. On ajoute que ce n'est qu'après avoir consulté M. Molé, et d'accord avec lui, que lord Granville a donné son consentement.

GRISONS. — Il y a eu ces jours derniers inspection fédérale dans ce canton. Les armes et les uniformes ont été inspectés dans les magasins ; pour les hommes cette inspection a eu lieu dans huit localités du canton désignées à cet effet. Cette troupe n'étant point instruite, on ne lui a point remis d'armes, dit le *Narrateur*, ce qui explique peut-être le vote récent émis par le grand-conseil de l'antique Rhétie.

BERNE, 28 septembre. — Un courrier, envoyé en toute hâte par le ministère français auprès de l'ambassadeur de France en Suisse, est arrivé aujourd'hui à Berne. Il a été immédiatement dirigé sur Lucerne. On le croit porteur des ordres donnés par le cabinet français à son représentant en Suisse, après qu'il a eu connaissance de l'offre de départ de Louis-Napoléon.

— On annonce que, si la France occupe le pays de Gex, le Piémont fera de son côté occuper le Chablais, non point pour agir de concert avec la première de ces puissances, mais pour protester ainsi contre l'occupation d'un terrain neutre.

GENÈVE. — Le gouvernement français, sans attendre la réponse officielle à sa demande, fait marcher ses troupes vers nos frontières, et le lieutenant-général chargé du commandement de ce qu'on appelle *l'armée de l'Est*, publie un ordre du jour qui est une véritable déclaration de guerre. Dans deux jours, trois jours au plus tard, les troupes françaises seront cantonnées presque aux portes de Genève. Le cabinet des Tuileries, qui avait appuyé d'une menace de guerre la note de son ambassadeur, veut aujourd'hui influencer nos délibérations par une démonstration hostile. C'est là ce qu'il appelle les voies de conciliation et de douceur dues à une nation amie et alliée naturelle de la France.

Dans notre opinion, la Suisse s'est trop préoccupée de la forme de la demande de la France, pas assez du fond ; elle s'est trop laissée influencer par des considérations plus ou moins étrangères à la question elle-même, mais dont il était fort difficile, nous le reconnaissons, de faire entière abstraction. Toutefois,

il possède cependant en lui certain instinct qui le sauve d'une déraison générale.

Le théâtre n'est que l'effigie de notre société, il ne doit pas valoir moins qu'elle ; et, lorsque la moralité ne ressort point de ses jeux, du moins on doit exiger la fidélité de ses copies. Cette maxime est rigoureuse pour les productions scéniques comme pour leur exécution. Je sais que bien souvent l'écrivain dramatique s'en écarte ; l'artiste doit alors, autant qu'il lui est possible, redresser cette création vicieuse, voiler ses défauts et les sauver par des mots vrais en imitant Arnal. Que l'acteur évite surtout d'ajouter l'exagération à l'exagération, qu'il ne soit point trop porté à tout étudier en dehors du monde réel ; car le plus souvent il arrive que des conceptions heureuses perdent leur caractère, et sont condamnées par le bon goût, grâce à la couleur forcée dont on interprète les revêt et les badigeonne.

Voilà ce que j'avais besoin de dire sur le Gymnase. Passons à notre première scène. La saine comédie s'est à peu près exilée du Grand-Théâtre ; la troupe qui devrait exploiter ce genre se réfugie parfois au Cirque pour assassiner Kléber sous les coups du mélodrame, ou bien encore elle s'ébat dans les contorsions d'une œuvre comico-dramatique, baptisée sous le nom de *Duchesse de Lignerolles*, et venue au monde avec trop d'infirmes pour être long-temps viable. L'opéra-comique voyage sur des chevaux de bronze ou de la poste de Longjumeau. Le grand frère de cet opéra dort d'un profond sommeil. Le ballet fait une excursion dans les hauteurs du Tyrol. On dit que, personnifiée dans Mme Siran cette suave montagnarde, la *jeune Tyrolienne*, s'était fait, ces jours derniers, une entorse ; mais Mlle Bartholomin a tant prié le ciel, que le mal a disparu, et sa sœur nous revient. Lyon s'empresse de la voir ; car notre Tyrolienne est une fille d'adroites intrigues, de grâces naïves, de passions fortes et de poses angéliques.

Je demande pardon au lecteur, mais il me reste un compte à régler avec la bourse. M. Chiampo et son trombone m'entraînent au palais St-Pierre ; j'essaierai de les y suivre. Il n'y a pas beaucoup à attendre du trombone ingrat et nasillard. Cependant M. Chiampo parvient à en tirer d'heureux effets toutes

Mélanges.

Arnal poursuit le cours de ses succès de fin rire, et le public des parterres s'associe maintenant à l'engouement de celui des premières galeries. De la différence ordinairement établie entre ces deux fractions de spectateurs, ressortent plusieurs considérations qu'il serait facile d'exposer ; mais j'aurai la prudence de les taire. Constatons seulement les changements opérés dans la manière générale de juger l'art à Lyon.

Si la direction de M. Provence a trop souvent contrarié ses propres intérêts et les goûts du public par la composition défectueuse du personnel de ses troupes, il est certain toutefois qu'elle a rendu de grands services à l'art en produisant devant nos yeux les grands artistes de la capitale. Ce contact du Paris éclairé a modifié l'esprit de notre ville ; il s'est opéré dans les habitudes du Gymnase une révolution semblable à celle qui se fait actuellement sentir sur les théâtres des boulevards. Le progrès que je signale est même plus marqué chez nous, parce que nous nous trouvons plus directement en rapport avec les auteurs de cette réforme. Dans la capitale, en effet, les scènes mélodramatiques et le tréteau de Debureau ont leur public fidèle, immuable, étranger à tous autres théâtres ; une sorte de contrat à vie est passé entre l'acteur de prédilection et l'habitant des faubourgs ; ils vieillissent ensemble dans le même cercle d'habitudes, et n'éprouvent que par hasard les ébranlements artistiques qui s'opèrent à côté d'eux ; on dirait qu'un mur invisible, mais infranchissable, sépare les deux côtés de la même ville. Sous ce rapport, la province est bien plus rapprochée de Paris ; car, si elle ne va pas aux grands acteurs, les grands acteurs viennent à elle.

Aussi nous montrons-nous plus sévères que ne le sont, à ce moment même, les théâtres des boulevards et de la banlieue. Nous faisons chaque jour justice de leurs productions anormales et monstrueuses ; nous avons tué le mélodrame, nous tuons la bouffonnerie. Cette dernière justice a trouvé jusqu'ici beaucoup de peine à s'établir ; l'esprit de certain artiste d'un incontestable mérite l'a souvent désarmée. Mais elle marche enfin vers

quand la très-grande majorité d'une nation, quand des gouvernements cantonnaires différant entre eux par leurs tendances politiques, s'accordent pour repousser la demande d'une puissance vingt fois plus forte, ce serait une absurdité que d'attribuer une si grave résolution à un fol entêtement ou à un faux point d'honneur. La conduite du gouvernement français à notre égard dans ces dernières années, ce que des gens admis dans la confiance du roi ont fait connaître de ses intentions envers la Suisse, le ton dictatorial de la note du duc de Montebello, et surtout la lettre de M. Molé, étaient des motifs de croire à un projet du gouvernement français d'humilier ou d'asservir la Suisse. Les circonstances où nous nous trouvons aujourd'hui justifient ces prévisions.

Loin de voir, dans la résistance d'un peuple trop faible en nombre pour désirer la guerre, un fait qui honore ses ennemis eux-mêmes, loin de comprendre les légitimes susceptibilités de notre orgueil national, le gouvernement français, comme s'il prenait à tâche de rendre irréparable la rupture entre les deux nations, ou qu'il craignit vraiment que la Suisse prit l'initiative des hostilités, met en mouvement ses armées, et leur adresse des ordres du jour comme si elles marchaient droit à l'ennemi. Si son but est de nous intimider, son erreur est grande; si c'est de nous diviser, son erreur n'est pas moins grande. La Suisse a compris qu'il est pour les états comme pour les individus des situations où les questions d'existence ne sont plus que des considérations secondaires. Elle est aujourd'hui dans une de ces situations exceptionnelles. Ceux de ses conseils qui ont déjà voté sur la demande de la France, l'ont fait sous le poids d'une menace de guerre; ils l'ont fait avec calme, avec ordre, avec maturité; les citoyens ne reculèrent pas devant les conséquences du vote de leurs représentants, lors même que leur opinion individuelle ne serait pas la même.

Nos vœux n'appellent point la guerre, à Dieu ne plaise! Nous nous sommes efforcés de détourner ce fléau de notre pays; mais, avant tout, l'honneur national doit être sauvé. Il n'y a là-dessus qu'une opinion en Suisse. (Fédéral.)

— On lit dans le *Fédéral* de Genève :

« L'ordre du jour du général Aymard est un fait grave, en ce qu'il est impossible de ne pas le considérer comme exprimant l'opinion du gouvernement français. Dans les circonstances actuelles, on comprend que la France envoie des troupes sur la frontière, quoique assurément ce soit montrer une bien grande hâte de recourir à la force; mais jusqu'à présent la France ne peut pas se dire offensée par la Suisse, ni à tort ni à raison, car aucune réponse n'a été faite à sa note, et les délibérations des conseils cantonnaires sont un fait complètement étranger à la France. On a donc lieu de s'étonner d'un ordre du jour qui emploie l'insulte et la menace envers un état avec lequel on est encore en paix, et qui fait envisager aux soldats les marches qu'on leur fait faire, non comme une précaution, mais comme le commencement de la guerre. »

— Napoléon est-il Suisse ou ne l'est-il pas? A-t-il perdu ou conservé droit à l'asile que la Suisse lui donnait? MM. Monnard et Rigaud ont-ils bien ou mal procédé? MM. Schnell ont-ils eu raison de quitter les affaires? M. François Delessert a-t-il eu tort de venir nous troubler par des manœuvres qu'on ne sait comment qualifier? Telles étaient les questions qui agitaient les esprits et qui remplissaient les délibérations des conseils et des citoyens.

Le général Aymard a eu le talent de mettre un terme aux longs propos et aux discordes qui s'ensuivent. — Au moment même où sa proclamation a paru, tous les partis se sont réunis en un seul.

Paris, 2 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le retour à Paris de M. Humann a donné lieu au bruit répandu qu'il était de nouveau question de l'appeler au ministère des finances. Mais nous croyons qu'il est plus éloigné que jamais du pouvoir. On se rappelle encore aux Tuileries que c'est lui qui a été le premier promoteur de la conversion du 5/0, et on ne lui a pas pardonné toutes les difficultés qu'il a fait naître. Nous croyons d'ailleurs que M. Humann est plus que jamais disposé à soutenir la question du remboursement à la session prochaine. Il a maintenant de nouveaux motifs pour désirer que cette mesure soit mise à exécution. On sait que M. Humann est un des administrateurs du chemin de fer de Paris à la mer, et, par conséquent, il désire que ce genre d'entreprise se trouve dans des conditions avantageuses. Or, la conversion est indispensable si l'on veut que les capitaux se placent sur les actions des chemins de fer.

les fois qu'il exécute de graves mélodies; son instrument se plaint avec ame, mais il ne saurait dépeindre des sentiments pressés; il veut rester dans sa spécialité, et ne se prête point aux mouvements rapides et saccadés. Le trombone n'est qu'un complément des voix de l'orchestre, et ne doit le dominer qu'en de rares circonstances. Que M. Chiampo se console, il ne pouvait triompher de l'impossible; son talent s'élève à la hauteur voulue.

Dans la même soirée, Messemer a fait vibrer ses fantaisies sur le cornet à piston. Je n'ai pas besoin de répéter tous les éloges si souvent donnés à cet artiste.

Mlle Alexandrine Teissier a de nouveau fait courir sur les touches de son piano les brillantes variations de Kalkbrenner. Une longue étude a triomphé des difficultés de ce morceau, et notre jeune compatriote deviendra grande pianiste lorsqu'elle saura mieux nuancer son jeu.

De nombreux applaudissements ont été prodigués à Mlle Alessi dans une cavatine de Bellini. Cette cantatrice est habituée aux ovations lyonnaises.

Deux mots maintenant sur M. Pantaléoni. Le chantre de l'hôtel du Nord se trouvait cette fois en des conditions meilleures, c'est-à-dire que l'étendue de la salle contenait bien mieux l'effluve de sa voix; ses notes se reposaient davantage, et leur éclat forcé s'adoucisait; la scène du Grand-Théâtre lui eût été plus favorable encore. Je persiste toutefois à croire que la méthode heurtée de M. Pantaléoni est dangereuse. Les contrastes d'intonation manquent souvent le but qu'ils se proposent.

Voici ce qu'écrivait dernièrement une des renommées musicales de la capitale, au sujet de M. Roger, artiste de l'Opéra-Comique : « Son défaut est de ne pas mettre assez d'unité dans sa manière de phraser; certaines notes sortent tout d'un coup avec éclat, qui n'ont été précédées ou ne seront suivies que de sons incertains et douteux. Cette méthode de chant, mise au rang d'un art spécial et portée à son plus haut point de perfection par l'admirable Rubini, est de celles qui ne s'imitent pas; il n'y a qu'un virtuose prodigieusement habile, chez qui la sûreté d'intonation et une pureté de sons inaltérable dans la force comme dans la douceur sont unies à la plus extrême agilité de vocalisation, il n'y a que Rubini enfin qui ait pu, sans trop d'incon-

On dit que les banquiers et capitalistes qui se trouvent à la tête des chemins de fer de Paris au Havre, de Paris à Orléans et de Strasbourg à Bâle ont déjà commencé quelques négociations pour faciliter l'adoption d'un projet de conversion. Une partie d'entre eux étaient anti-conversionnistes à la session dernière, mais leur propre intérêt les a fait changer d'opinion, et ils se proposent cette année d'appuyer la mesure de tout leur pouvoir.

On sait, d'un autre côté, que le ministère est décidé à demander que les grandes lignes qui restent encore à voter soient accordées au gouvernement, afin de ne pas encombrer davantage la place de valeurs qui ne peuvent point trouver de capitaux.

On espère beaucoup que les actions des chemins de fer, qui, depuis quelque temps, sont tombées dans un discrédit complet, reprendront quelque faveur du moment où l'on sera certain que les chambres n'en accorderont plus d'autres aux compagnies.

— Les affaires de l'Egypte paraissent inquiéter sérieusement le cabinet des Tuileries. Le gouvernement anglais a sacrifié le vice-roi en signant le traité de commerce avec la Turquie, et il s'est tout-à-coup isolé de la politique française qui réclame, avant de signer le même traité, quelques clauses favorables à l'Egypte. L'Autriche s'est abstenue de prendre un parti, mais on croit qu'elle se déclarera en faveur de la Turquie, et il est probable que Méhémed-Ali se verra bientôt abandonné de tous côtés, n'ayant plus que la France pour le soutenir. L'Angleterre a, dit-on, manifesté déjà son intention de faire exécuter le traité de gré ou de force dans tout l'empire ottoman, même en Egypte et en Syrie. Ce désaccord peut avoir plus tard des conséquences très-graves; l'Angleterre seule pouvait faire avec la France un contre-poids assez imposant pour forcer la Turquie et l'Egypte à rester dans une position pacifique; mais si le cabinet anglais se jette dans le parti de la guerre, alors elle devient inévitable, et nous sommes précipités dans les hasards incalculables de la lutte européenne en Orient.

— On a fait venir hier à la préfecture de police plusieurs ouvriers imprimeurs que l'on a chargés de recomposer un numéro du *Moniteur républicain* avec les caractères saisis chez la veuve de Pépin. On espère, par ce moyen, découvrir si ce sont les mêmes caractères qui ont servi au *Moniteur républicain*.

— On écrit de Perpignan que tous les témoins qui doivent être entendus dans l'affaire du général de Brossard doivent être très-prochainement assignés, et qu'après leur audition le jour de l'audience sera fixé.

On assure que de nouveaux faits ajouteront encore au scandale des premiers débats, et que, si l'accusation appelle huit autres témoins, la défense, de son côté, prépare une vigoureuse résistance. Le général de Brossard a été remis au secret pour ses conseils.

— Les personnes inculpées de participation à la fabrication du *Moniteur républicain* et de l'*Homme libre* ont été transférées à la Conciergerie et mises au secret.

— M. le préfet de la Seine est revenu hier de son voyage dans le département de Saône-et-Loire, et il a repris l'administration de son département.

— La *Naiade* doit partir de Brest dans la première huitaine d'octobre pour Haïti, où elle doit transporter M. Levasseur, consul-général, ainsi que sa famille.

— M. le lieutenant-général Bonnemain, député de Coutances, a été chargé de réorganiser la garde municipale de Paris d'après l'ordonnance publiée récemment.

— Hier est arrivé à Paris S. E. Ahmed-Fekhi-Pacha, accrédité comme ambassadeur de la Porte-Ottomane auprès du gouvernement français.

Ahmed-Pacha est accompagné par Sanis-Effendi, premier secrétaire d'ambassade, et par M. Arakel, drogman de l'ambassade. Bekir-Bey, colonel du génie, a accompagné également l'ambassadeur jusqu'à Paris.

— Le *Volksfreund* annonce que Louis-Napoléon s'était fait délivrer un passeport thurgovien et qu'il voulait partir,

venients, introduire dans le chant des nuances aussi fréquentes et aussi tranchées. »

Ces phrases étaient écrites, il est vrai, pour Roger; mais ne s'appliquent-elles pas également à M. Pantaléoni, élève de l'imitable Rubini? Berlioz a voulu frapper au cœur cette manie d'imitation italienne, qui commence à envahir les scènes françaises; enfin il a voulu sans doute critiquer indirectement et avec finesse cet artiste *inviolable* et *incomparable* de l'Académie royale, qui, depuis son voyage à Lyon, reçoit certains contre-coups et se voit de plus en plus délaissé par la mode parisienne. Si cette décadence n'a pas été provoquée par l'impartialité du feuilleton lyonnais, du moins est-il certain que les jugements de ce dernier ne sont plus isolés et se confirment avec le temps. F. L.

RÉFUTATION

D'UNE

ÉPOUVANTABLE CALOMNIE HELVÉTIQUE,

DIRIGÉE

Contre le Gouvernement français.

Parmi les nombreuses calomnies dont l'opposition a voulu ternir la magnanimité politique de M. Molé, il en est une surtout qu'il suffira d'énoncer pour pénétrer d'indignation les patriotes du juste-milieu.

La calomnie en question se rattache à l'affaire suisse, à cette affaire conduite avec une fierté si belliqueuse, et couronnée d'un succès qui dépasse de cent mille piques Marengo, Austerlitz, Iéna, enfin toutes les victoires d'un être que la pudeur ne permet plus de nommer.

On avait dit d'abord (remarquez ici la scélératesse profonde d'une opposition cynique et anti-nationale), on avait eu l'audace, l'abomination, l'insolence infâme de dire qu'une guerre avec la Suisse serait une guerre impopulaire, et que nos soldats se battraient à contre-cœur pour une querelle exclusivement dynastique et personnelle à je ne sais qui.

mais que les ambassadeurs des puissances étrangères dont il demandait à pouvoir traverser les états ont refusé leurs signatures, en déclarant que ce n'est qu'en suite d'un arrêté d'expulsion, et muni d'un passeport forcé, que le prince pourra franchir les frontières.

On lit dans le *Journal du Havre* du 1^{er} octobre :

« Les délégués de nos ports de mer ont obtenu déjà plusieurs audiences des ministres près desquels ils avaient été envoyés. Quelques lettres particulières annoncent que les délégués, après avoir reçu un accueil fort bienveillant de M. le ministre du commerce, ont éprouvé un accueil un peu moins satisfaisant de la part de M. le ministre des finances, et qu'en dernier lieu ils ont été reçus par M. le président du conseil d'une manière qui ne leur laisserait que faiblement espérer le dégrèvement des sucres par ordonnance. »

» Aujourd'hui le conseil a dû se rassembler pour statuer encore une fois sur la question. La faculté d'accorder aux colonies l'exportation de 30 mille barriques de sucre à l'étranger paraît réunir, à ce qu'on prétend, un assez grand nombre de suffrages parmi les membres du conseil des ministres, qui saisiraient ainsi, en adoptant l'une des propositions faites par les délégués coloniaux, l'occasion de proclamer qu'ils se sont rendus aux vœux exprimés par les organes des plaintes du commerce français.

» Parmi tous les ministres qui ont accueilli les réclamations des délégués des ports, on cite l'amiral Rosamel comme celui qui a le plus vivement adopté les principes les plus favorables à nos colonies et à notre marine marchande. »

— Des lettres de Beyruth annoncent qu'Ibrahim-Pacha a fait décapiter tous les chefs des Druses dont il est parvenu à se saisir, malgré les promesses d'amnistie qu'il leur avait faites.

— Par une dépêche télégraphique de Nanci, du 30 septembre, M. le préfet de la Meurthe a annoncé à M. le ministre de l'intérieur la réélection de M. Lacoste par 122 voix sur 201. M. Viarn en a eu 76; M. de Beauveau, 2.

DOUANES. — HOUILLES.

Circulaire de l'administration des douanes du 28 septembre.

L'article 6 de la loi du 1^{er} août 1792 avait réglé que les droits d'entrée sur les charbons de terre seraient perçus sur le pied du tonneau de mer, à raison de 2,200 livres (1,077 kilog.) par tonneau, lorsque le chargement entier du bâtiment serait en charbon, et, d'après la pesée réelle, lorsque le navire serait chargé de différentes marchandises.

L'expérience ne tarda pas à démontrer que le chiffre de 1,077 kilog. par tonneau était, dans la plupart des cas, beaucoup au-dessous de la réalité; l'administration dut dès-lors prescrire, comme elle le fit par sa circulaire n° 226, de procéder à la pesée toutes les fois qu'on aurait lieu de croire que la perception basée sur le tonnage serait préjudiciable au trésor. Plus tard, des ordres furent même donnés pour que l'on n'usât du mesurage par capacité que lorsqu'il y aurait impossibilité matérielle d'agir autrement; et successivement la pesée effective a ainsi partout remplacé le calcul basé sur le tonnage du navire.

Mais si ce mode de procéder a pu subsister long-temps sans inconvénient, il n'en est plus de même à raison de l'accroissement des importations, accroissement devenu tel, que sur plusieurs points la vérification des chargements de houille éprouve forcément des retards.

Pour les faire cesser, et prévenir à ce sujet toute plainte fondée de la part du commerce, l'administration a dû chercher les moyens de revenir, sans dommage pour le trésor ni pour les redevables, à la constatation du poids des houilles par le tonnage, et elle a fait procéder, à cet effet, dans les principaux ports d'importation, à une série d'expériences comparatives.

Leur résultat, combiné avec le nouveau mode de jaugeage établi par l'ordonnance du 18 novembre 1837, a fait connaître que le poids effectif d'une cargaison de houilles peut être évalué de manière à concilier tous les intérêts, en multipliant par 1,500 kilog. le nombre de tonneaux que jauge le navire.

Ce chiffre de 1,500 kilog. pourra, en conséquence, servir, jusqu'à nouvel ordre, de multiplicateur pour calculer les quantités de houilles importées, et opérer la perception du droit.

Il est, du reste, entendu 1^o que ce mode de vérification ne sera appliqué qu'aux chargements entiers, conformément à ce qui avait été prescrit par la loi précitée du 1^{er} août 1792, et que tout navire qui n'aurait pas son plein, ou qui serait chargé,

Mais on ne s'en est point tenu à cette calomnie hideuse; on a osé ajouter que la Russie elle-même voyait cette guerre d'un mauvais œil, et que M. de Krudener ne l'approuvait que du bout des dents.

Ceci est trop fort. Dire que la chose est impopulaire en France, passe encore; mais dire qu'on la désapprouve en Russie, ou qu'on ne l'y approuve que du bout des dents, c'est là un de ces blâphèmes qui révoltent les cœurs bien nés, et qui font nécessairement tomber en syncope la rédaction un peu tartare du *Journal des Débats*.

Heureusement nous pouvons administrer la preuve que Nicolas protège la France, et que, loin de voir le Système d'un mauvais œil, il lui prodigue, au contraire, les encouragements les plus flatteurs.

Cette preuve résulte d'une correspondance officielle entre le baron de Krudener et le duc de Montebello. En lisant ces lettres authentiques, garanties par une conversation que rapporte textuellement le *Journal des Débats*, nos lecteurs seront à même de dire si la bonne harmonie est rompue entre le Français et le cosaque, et s'il est vrai qu'on ne nous approuve que du bout des dents.

Voici les pièces.

I.

LE DUC DE MONTEBELLO A SON EXCELLENCE LE BARON DE KRUDENER.

« Monseigneur,

» Il vient de passer par la tête de notre petit cabinet une idée que je considère comme sublime, car elle est tartare.

» Néanmoins, avant d'exécuter cette idée, toute tartare qu'elle est, les traditions diplomatiques exigent qu'on la soumette à l'examen de Votre Excellence.

» L'idée consiste à faire main-basse sur la nationalité helvétique, et à humilier autant que possible la patrie de Guillaume Tell, si toutefois vous voulez bien le permettre.

» Examinez cette idée, monseigneur; je la crois digne de fixer l'attention de Votre Excellence. Jugez-la en nous plaçant au point de vue moscovite, et répondez-moi franchement ce que vous en pensez.

Signé A »

en partie, de marchandises autres que la houille, continuera à être vérifié comme par le passé;
 Que le commerce et la douane conserveront respectivement la faculté de faire procéder à la pesée effective toutes les fois que la forme particulière des navires paraîtra devoir produire des résultats qui s'écarteraient trop, soit en plus, soit en moins, de la moyenne de 1,500 kilog. par tonneau.
 Ces prescriptions ne sont applicables qu'à la frontière maritime. Il n'est provisoirement rien changé au mode de vérification en usage sur les canaux et rivières navigables pour les houilles importées par la frontière de terre.
 Les directeurs donneront des ordres pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus qu'ils porteront à la connaissance du commerce et des employés.

Le conseiller-d'état, directeur de l'administration,
 Signé THÉODORE GRETRIN.

RÉFORME ÉLECTORALE.

L'ÉCHO DU NORD, journal constitutionnel. — La pétition qui se couvre de signatures dans la garde nationale parisienne est un fait immense. Cette grande voix publique qui s'élève pour demander que le droit électoral soit accordé à ceux qui sont jugés dignes de porter les armes pour la défense de la patrie et des lois, est trop imposante pour qu'on puisse ne pas lui obéir. La garde nationale parisienne, en réclamant la puissance électorale pour tous ceux qui sont inscrits sur les contrôles de la milice citoyenne, accomplit un acte éminemment libéral et civique; mais pour que cette grande démonstration ne soit pas perdue pour le bonheur de la France, il faut qu'elle soit répétée dans toutes les localités importantes; il faut que les bataillons provinciaux se lèvent et signent une pétition analogue à celle que Paris va soumettre aux chambres.

Tous les citoyens doivent sans cesse avoir l'avenir devant les yeux, et pour que cet avenir apporte à la nation le repos et la prospérité, il faut que les masses intelligentes ne soient plus réservées seulement au paiement de l'impôt et à l'accomplissement des devoirs les plus pénibles; il faut aussi qu'elles se voient appelées à désigner ceux qui forment les règles et les lois obligatoires pour chacun.
 Repousser la réforme électorale, telle que les gardes nationaux la demandent, c'est, nous osons le proclamer tout haut, se montrer mauvais citoyen. — L'anarchie ne sera pas le résultat du suffrage accordé aux gardes nationaux, et les écrivains qui ne veulent y voir que cette conséquence envisagent la question sous un point de vue entièrement faux, ou mentent à leur conscience.

Comment la garde nationale, que l'on appelle dans toutes les émeutes et que l'on a baptisée du nom de *sauf-garde de l'ordre public*, ne pourrait pas tenir entre ses mains les bulletins de l'urne électorale? On lui confie des armes, elle nomme ses chefs et s'administre à sa guise, et quand elle est rentrée chez elle, après avoir protégé les lois, on lui refuse le droit d'élire ceux qui veillent à l'intérêt public en contrôlant l'emploi que les agents du pouvoir font des impôts! — Mais une telle prétention est une injure à la garde nationale, qui a rendu tant de services, et qui est destinée sans doute à en rendre encore dans l'avenir.

Quelles raisons de moralité publique pourraient donc être mises en avant pour justifier les craintes que le pouvoir éprouve à la pensée de se voir à la merci des gardes nationaux? Si nous avons bonne mémoire, les gardes nationaux ont été, depuis la révolution de juillet, le piédestal sur lequel la royauté s'est placée pour se préserver d'une chute, et, quand on a vu la milice bourgeoise admirable de raison et de courage, on craint de lui confier une puissance morale! Cependant, si elle était disposée à abuser de sa force, elle pourrait prendre ce qu'elle demande, car la garde nationale n'est pas un corps dans l'état, c'est vraiment l'état tout entier, puisque ses rangs sont peuplés de tous les citoyens depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 55; et si, jusqu'à ce jour, elle s'est montrée patiente, c'est qu'avant toutes choses, elle veut rester fidèle à sa devise: *Ordre public*.

La démarche pleine de grandeur que fait aujourd'hui la population intelligente de Paris est une preuve du respect qu'elle professe pour les institutions constitutionnelles; elle use du droit de pétition, elle expose ses prétentions sous la forme la plus convenable et la plus constitutionnelle. Aussi, maintenant qu'elle a fait son devoir, celui des gardes nationales départementales est de prouver son assentiment en pétitionnant de la même manière.

L'EMANCIPATION DE TOULOUSE. — Toutes les gardes nationales doivent donc s'empresser de joindre leurs pétitions à celle qui se signe à Paris, afin qu'au commencement de la session la chambre soit saisie des griefs que trois millions de citoyens exprimeront contre la loi électorale. Toutes les plaintes seront justes; mais, pour être écoutées, il faut qu'elles aient un solennel retentissement. Que répondra-t-on, je vous le demande,

II.

LE BARON DE KRUDENER AU DUC DE MONTEBELLO.

« Mon cher duc,

« Je n'ai aucune objection à faire à l'idée dont vous me faites part. Tant qu'il ne passera par la tête de votre petit cabinet que des idées de cette nature, le système n'aura à redouter de nous aucune espèce de coups de botte.

« Je vous approuve de tout mon cœur et sans restriction, relativement au désir que vous me témoignez de faire main-basse sur la nationalité helvétique. Frappez fort, frappez à tour de bras, frappez à discrétion, ne vous gênez pas. C'est une démocratie; vous avez carte blanche.

« Je ne vous dissimule pas d'ailleurs que vous avez beaucoup à faire, si vous voulez effacer les préventions qu'on a contre vous. Il vous faudra éreinter bien des républiques pour vous laver complètement de votre origine révolutionnaire.

« Mais ne vous découragez pas, mon jeune ami. Vous avez déjà fait une besogne dont on vous tiendra compte. Allez toujours votre train, et tenez bon du côté du Mexique.

« C'est le moyen de vous poser avantageusement vis-à-vis du monde, avec lequel j'ai l'honneur d'être

» Votre protecteur et ami,

» Signé **Baron de KRUDENER.** »

Que deviennent, en présence de ces textes authentiques, les insinuations perfides de l'opposition? que devient cette hypothèse calomnieuse d'une approbation donnée du bout des dents? Pour achever de confondre l'opposition et de pulvériser ses atroces calomnies, nous citerons textuellement les paroles officielles rapportées par le *Journal des Débats*:

« Je trouve les prétentions du ministère français légitimes, et j'y donne une entière adhésion. »

Ainsi s'est exprimé M. le baron de Krudener en présence de M. l'avoyer Tschanner. Il a déclaré solennellement donner une entière adhésion à la conduite du gouvernement français.

Et l'on ose, à la face du pays, incriminer les intentions et le patriotisme d'un cabinet à la politique duquel M. de Krudener donne une ENTIERE ADHESION!

(Corsaire.)

aux citoyens qui viendront dire au gouvernement: « Vous nous trouvez assez d'intelligence et assez de probité pour nous confier le soin de défendre le pays, et vous nous refusez ces mêmes qualités quand il s'agit de nous intéresser à son gouvernement. Vous volez l'impôt, et c'est nous qui le payons; vous faites des traités, et c'est nous qui les subissons; en un mot, vous gardez tous les droits et vous ne nous donnez que les charges; et cependant la loi politique du pays nous appelle tous à une même égalité de droits et de devoirs. Il y a donc violation flagrante de cette loi. Votre système de capacité, en prenant l'argent pour base, ne sert qu'à soutenir la corruption dans les mœurs, la vénalité dans les ames, la concussion dans les emplois, et à nous pousser à pas de géant vers une dissolution sociale. »

Que l'on se hâte donc de les réclamer avec instances: c'est le droit du pays, le gouvernement doit le reconnaître. Toulouse ne restera pas plus long-temps en arrière; elle imitera la garde nationale de Paris, afin de suivre l'impulsion de toute la France à laquelle les réformistes d'Angleterre viennent d'applaudir.

On peut déjà présumer que, parmi les grandes questions dont la chambre sera saisie à la prochaine session, celle de l'amnistie prendra la place qui lui appartient. La révision des lois de septembre, ne fut-ce que pour rétablir les droits de la justice et donner des garanties à la morale publique; l'amnistie, et, par-dessus tout, la réforme électorale: voilà, pour ne parler que des questions de haute politique, un beau programme pour la session.

Faits Divers.

L'affaire des sieurs Raban et Dubosc, prévenus de fabrication illicite de poudre de guerre, a été renvoyée à huitaine.

— On lit dans le *Journal du Havre*:

« On annonce que le navire le *Télémaque* a été soulevé hier de deux pieds par l'action des chalands que l'on a placés sur les chaînes destinées à soulager le navire à la marée montante. On continue à fonder de si belles espérances sur le sauvetage de ce bâtiment, qu'hier, dit-on, les coupons d'action de 250 fr. se sont vendus, à Quillebœuf, jusqu'à 300 fr. 20 c. de prime. »

— Nous recevons, dit le *Droit*, une lettre du sieur Chazal, mari de Mme Floran Tristan, qui croit devoir réclamer contre certains détails des journaux, relatifs au funeste événement auquel il aurait pris une part si déplorable.

« Je me permettrai d'exposer, dit-il, les faits tels qu'ils se sont passés. Il est faux que moi, mari de Mme Tristan, je lui aie fait jamais, non-seulement aucune menace de mort, mais encore aucune menace de mauvais traitements; tel n'est pas mon caractère. Il est faux que mon fils ait prévenu sa mère, puisqu'il ignorait totalement mes intentions. Mais il est vrai qu'à trois heures et demie, en rentrant chez elle, Mme Floran Tristan fut atteinte, dans le côté gauche, d'un coup de pistolet tiré presque à bout portant; que l'assassin resta présent; que personne d'abord ne voulut l'arrêter; qu'enfin, sur sa demande, on se décida; qu'il remit volontairement ses deux pistolets, dont un était chargé.

« Je voulais si peu me soustraire aux poursuites de la justice, que je tenais à la main une lettre adressée à M. le procureur-général, laquelle lui annonçait l'exécution de mes intentions et lui déclarait que je me mettais à sa disposition. Soyons courtois sans doute, prenons part au malheur, mais soyons justes et sans partialité.

« C'est ce dernier sentiment qui me fait espérer, M. le rédacteur, que vous ne vous refuserez pas à insérer ma lettre dans votre prochain numéro. »

— Le mariage du sieur Herbinot de Mauchamps et de la fille Poutret a eu lieu ce matin, à la mairie du 3^e arrondissement, pour le lien civil. La cérémonie religieuse a été célébrée dans la chapelle de Saint-Lazare, par M. l'abbé Montès, aumônier de cette prison.

On se rappelle que le sieur Herbinot de Mauchamps a été récemment condamné à dix années de réclusion pour crime de viol. La dame Poutret de Mauchamps, accusée de complicité, a été acquittée par le jury, mais renvoyée en police correctionnelle pour excitation habituelle à la débauche.

— Hier soir, entre onze heures et minuit, un ouvrier bijoutier, à peine âgé de vingt ans, rentrant à son domicile, situé dans la rue Saint-Martin, aperçut, au coin de la rue Grenétat, un homme qui cherchait à entraîner une femme en étouffant ses cris. S'élançant au secours de cette malheureuse, ce jeune homme terrassa son ravisseur d'un violent coup de poing; mais celui-ci, se relevant aussitôt, tira un couteau de sa poche, coupa un doigt à son antagoniste, et se sauva du côté de la rue Saint-Denis.

Plusieurs personnes, attirées par les cris de ses victimes, se mirent à la poursuite de l'assassin, qui disparut dans les ténèbres et échappa à toutes les recherches. La femme qu'il avait arrêtée, probablement pour la voler, n'a pu donner aucun renseignement précis. Quant au jeune homme qui s'était si généreusement sacrifié, on craint qu'il ne soit estropié pour le reste de ses jours.

— On lit dans le *Commerce*:

« La police a fait hier, vers midi, une descente dans deux maisons de la rue Saint-Benoît, 24 et 26, pour y rechercher un dépôt de balles de plomb, qui a été trouvé, dit-on, dans un grenier. Cinq ou six jeunes gens ont été arrêtés. Les locataires se sont trouvés retenus chez eux pendant plusieurs heures, et l'on arrêtait même les personnes qui entraient dans la maison. Le porteur de notre journal, qui n'avait fait que se présenter à l'entrée pour déposer la feuille, a été arrêté lui-même; il a été relâché peu de temps après. »

— La justice a, dit-on, commencé les poursuites contre les boxeurs anglais qui ont eu dernièrement un duel à coups de poings aux environs de Charenton.

— Deux jeunes gens, deux frères, Emile et Frédéric Rouquette, représentants de la librairie parisienne dans la Charente-Inférieure, viennent de se suicider d'un commun accord. C'est près de Saintes qu'ils ont exécuté ce projet. Avant de mourir ils ont déposé chez la personne qui les logeait un billet ainsi conçu: « J'ai la vie à charge. Je veux mourir. N'accusez personne de ma mort. — Saintes, 20 septembre 1838. Signé EMILE ROUQUETTE. » Ces lignes étaient tracées d'une main sûre. Plus bas on lisait, écrit en caractères tremblés: « Approuvée l'écriture ci-dessus. FRÉDÉRIC ROUQUETTE. » Il semblait que le plus jeune frère eût hésité. Le 23 on a retrouvé le cadavre de Frédéric, le 24 celui d'Emile, dans les eaux de la Charente.

— Le chaudronnier napolitain condamné à mort, il y a peu de mois, par la cour d'assises du Var, comme convaincu d'assassinat accompagné de vol, a subi sa peine à Draguignan. L'exécution avait été différée pour prendre des renseignements sur les antécédents de cet homme auprès des autorités napolitaines. Il a été répondu qu'il s'était déjà rendu coupable de plusieurs meurtres dans son pays, et, en présence de ce fait, on a dû renoncer à une commutation de peine. En conséquence, mercredi

dernier, les cloches de Draguignan ont sonné le glas de l'agonie; le respectable abbé Paul, qui depuis quelque temps portait assidument à ce malheureux les consolations de son ministère, l'a accompagné jusqu'à l'échafaud. L'exécution a été rendue plus lugubre encore par une circonstance heureusement rare; le cou-teau a dû être remonté trois fois avant d'avoir pu trancher la tête. On croit cependant que le premier coup, en coupant les vertèbres, avait mis fin aux souffrances du patient. Nous n'avons pas besoin de dire quels sentiments d'horreur ont éclaté et quels murmures se sont fait entendre.

Le supplicié avait donné tout ce qui lui restait d'argent pour être envoyé à sa famille.

— On écrit de Messine, 1^{er} septembre: « L'Etna est en éruption depuis le 2 du mois d'août. Le feu commença au sommet du grand cratère, dans la partie orientale du cône. La lave se dirige en ligne droite vers la maison des Anglais, s'arrêtant à portée de fusil; arrivée à ce point, son cours change de direction, elle va se précipiter dans la vallée del Buc, où, grâce à Dieu, elle ne fait aucun mal. »

— On lit dans le *Globe* de Londres:

« La statistique du mariage prouvé qu'il est favorable à la longévité. On remarque qu'à l'âge de soixante ans, il y a 22 célibataires vivants contre 58 hommes mariés; à soixante-dix ans, 11 célibataires contre 37 hommes mariés; à quatre-vingts ans, 3 célibataires contre 9 hommes mariés. La même proportion se remarque dans les rangs des femmes. Il est probable que le partage des peines rendues ainsi moins lourdes fortifie l'homme marié, tandis que le célibataire, isolé sur terre, est plus rudement éprouvé par le malheur. »

— On écrit de Pau, 28 septembre:

Voici quelques détails qu'on nous transmet sur le double assassinat commis dans les environs d'Orthez:

« Il était dix heures du soir, et cinq individus se retiraient après avoir travaillé ensemble dans une commune voisine de Doazon. Au moment de se séparer, une rixe assez légère s'éleva entre eux; deux de ces hommes, l'un armé d'un bâton et le second d'une hache, fondirent sur les trois autres. Un de ces derniers reçut au même instant un coup de hache qui lui fend le crâne, et tombe pour ne plus se relever. Un second reçoit un semblable coup, qu'il pare avec un bâton; deux autres coups l'atteignent, mais leur violence est amortie par les vêtements qu'il porte: et, pendant cette affreuse lutte, qui se passait sur une lande déserte, et par une profonde obscurité, la hache s'échappe des mains de l'assassin. Celui qui allait être immolé en profite pour aller tomber à cinq ou six pas.

« Une fois la hache retrouvée, le furieux se dirigea vers le camarade des deux blessés, jeune homme de dix-huit ans, qui, glacé de terreur de ce qui se passait, se tenait immobile spectateur de cette scène de carnage. Mais ce dernier, qui voit quel sort terrible va l'atteindre, prend la fuite et tombe à quelques pas dans un fossé très-profond tout garni de ronces et de bruyères. Là, il se met à ramper sur ses genoux, et les recherches que fait pour le découvrir le meurtrier sont inutiles.

« Bientôt les deux assassins quittent le théâtre du crime, et, en se retirant, ils vont passer à un pas de distance du fourré où le malheureux jeune homme, qui venait de leur échapper si miraculeusement, se tenait blotti.

« Après être resté une heure environ dans le fossé, ce jeune homme se hasarda enfin à sortir de sa retraite, et il se dirigea tout tremblant vers celui qui avait été frappé le premier. Il le retrouva à la même place, vit qu'il ne pourrait lui donner du secours, et, craignant que les assassins ne revinssent, il se mit à courir vers le village. En y arrivant, et à cinquante pas des premières maisons, il trouva son second camarade, qui s'était traîné jusque-là et était étendu sur le chemin.

« Bientôt arrivèrent des secours; mais quelques heures après, Jean Pateu expirait au milieu d'une affreuse agonie. Ce malheureux était l'unique soutien de sa famille, qui se compose d'un père octogénaire, d'une mère vieille et infirme, d'une femme et de quatre enfants en bas âge. Son frère, qui est blessé dangereusement, ainsi que nous l'avons dit, et également le soutien d'une famille très-nombreuse. »

— Un enfant nouveau-né a été trouvé dans un ruisseau, à quelques pas du village de Canac, mairie de Campagnac; il avait cessé de vivre; il était caché sous un tas de pierres et enveloppé dans un fichu. Cette découverte est due à un chien qui, il y a quinze ou dix-huit mois, rendit à la justice un service du même genre.

— La société des gens de lettres a interjeté appel du jugement du tribunal de commerce. M^{rs} Odilon Barrot et Marie seront, dit-on, chargés de soutenir cet appel.

De nouvelles poursuites viennent d'être intentées contre le *Cabinet de lecture* et l'*Echo français*, pour des articles repro-duits depuis le jugement. (Droit.)

— Nous avons parlé, ces jours derniers, d'une jeune fille arrêtée par la gendarmerie sur la route de Bazas, et conduite au fort du Hâ, où il a été jusqu'à ce jour impossible de lui arracher une seule parole.

On se perd en conjectures sur le passé de cette infortunée. Sa physionomie, le feu de ses grands yeux noirs, annoncent une ame fortement trempée, une volonté inébranlable, une courageuse résignation; et sauf quelques éclats de voix surpris dans un chant de douleur, prières, promesses et menaces n'ont pu réussir à desserrer ses lèvres ou seulement à obtenir un signe de oui ou non en réponse aux plus pressantes questions. Elle regardait fixement; on s'aperçoit d'un imperceptible mouvement des muscles de la face, qui décèle un violent combat intérieur, mais c'est tout.

N'est-il pas affreux de songer que, si cette jeune fille, jetée peut-être par quelque imprudence d'amour entre les mains de la gendarmerie départementale, qui l'a arrêtée parce qu'elle ne répondait pas et n'avait pas de papiers, est aussi innocente, aussi héroïque même qu'on pourrait le présumer sans trop de témérité, on l'ait ainsi mêlée, dans la prison actuelle des femmes, aux êtres les plus infâmes et les plus abjects! qu'on l'ait mise sur le même banc que Jeanne Dulin, cette femme-assassin, qui raconté elle-même les plus horribles détails du meurtre qu'elle a commis, et qu'on l'ait couchée dans la même chambre, peut-être sur le même matelas!...

Ne serait-il pas possible, et nous soumettons cette idée avec confiance aux magistrats chargés des prisons, d'élever une cloison de séparation dans la salle actuelle, de telle sorte qu'on pût mettre à part la meilleure moitié des prévenues?

La cour pourrait continuer à servir de promenade aux prévenues les plus chargées, et pour les autres on obtiendrait sans doute des bonnes sœurs de Saint-Vincent-de-Paule le petit jardin situé à l'une des extrémités.

Puisse cette idée paraître bonne et facilement exécutable, après examen, et puisse-t-elle porter d'heureux fruits!

(Courrier de Bordeaux.)

Tribunaux.

La chambre d'accusation de la cour royale de Paris a statué aujourd'hui

sur la plainte en diffamation portée par M. Gisquet, ancien préfet de police, contre le journal *le Messager*. Par son arrêt, elle a renvoyé le gérant de ce journal devant la cour d'assises.

Extérieur.

MEXIQUE. — Les journaux anglais tiennent note avec une grande exactitude des moindres nouvelles qui ont rapport au Mexique. Voici les plus récentes que contiennent les feuilles arrivées ce matin :

« D'après les nouvelles arrivées de la Vera-Cruz du 30 juillet, de Tampico du 6 août, et de la Havane du 23, l'escadre française continuait le blocus, mais elle ne manifestait aucun désir de commencer l'attaque. Le brick français *le Voltigeur*, de 20 canons, était arrivé aux Sacrificios le 29 juillet, venant en quarante-six jours de Toulon avec des dépêches pour le commandant Bazoche, qui se trouvait dans le port des Sacrificios à bord de *l'Hermine*, de 60 canons. On ne connaissait pas la teneur de ces dépêches, mais on disait qu'elles étaient d'une nature favorable. Le brick français *l'Alcibiade*, de 20 canons, avec un brick marchand mexicain et deux schooners pris et armés par les Français, croisait en vue de la Vera-Cruz, ainsi que le schooner de guerre américain *le Grampus*. *Le Lapeyrouse*, de 20 canons, croisait devant Tampico avec la corvette américaine *Boston*. »

(Morning-Chronicle.)

« Les nouvelles du Mexique apportées par le paquebot *Linnet* ajoutent peu de détails nouveaux à ceux que nous avons reçus antérieurement par la voie de la Nouvelle-Orléans. A Vera-Cruz, les autorités passaient chaque jour en revue les troupes de la garnison, qui avaient reçu de nombreux renforts de l'intérieur, et formaient, en y comprenant la milice des côtes et les volontaires, un corps de plusieurs milliers d'hommes; un autre corps avait pris position à Jalapa; on avait élevé des barrières dans la ville avec 10,000 sacs de terre pour construire des parapets. Le château de St-Jean-d'Ulloa avait des provisions pour six mois. L'escadre de blocus est tellement insuffisante qu'il n'y avait aucune difficulté de s'y soustraire dans les ports, qui, suivant un arrangement préalable, instruisaient les vaisseaux de tous les mouvements de l'escadre; mais à Vera-Cruz, la chose était impossible, et *le Sarah*, qui avait tenté de pénétrer dans le port, avait été arrêté et conduit dans l'île des Sacrificios. Un schooner mexicain étant entré dans le petit port de Tupzan, les Français et les Mexicains en étaient venus aux mains. Le schooner avait franchi la barre, et comme le brick français ne pouvait le suivre, l'eau étant trop basse, on expédia une barque avec des soldats pour l'arrêter. Les Français ayant fait feu sur le schooner, des soldats mexicains ripostèrent de la côte; deux furent tués et quatre blessés. C'est le premier acte d'hostilité. »

« La banque de Mexico avait fait au gouvernement une avance de 500,000 dollars par anticipation sur les taxes de guerre votées par le congrès. Le débarquement du mercure continuait sans interruption. Cependant le commandant français avait annoncé qu'il s'y opposerait désormais, et il a fallu les représentations énergiques du consul anglais pour le faire revenir sur sa résolution. On disait que le gouvernement mexicain avait le projet de prohiber l'importation du mercure; les travaux des mines se trouveraient réduits dans une trop grande proportion. »

(Times.)

— Voici un rapport adressé au ministre de la guerre du Mexi-

que sur l'engagement qui a eu lieu le 12 juillet entre des soldats français de l'escadre de blocus et un détachement de Mexicains. Nous avons déjà parlé de cet événement.

« Le 12, les navires ennemis, dont la présence nous avait été cachée par le brouillard, se montrèrent; une chaloupe s'avança à 100 verges du rivage, le brigantin à 290, et une grande chaloupe, avec trois bateaux armés, à une demi-portée de fusil. Nos troupes se préparèrent aussitôt à repousser toute tentative de débarquement; elles déployèrent le drapeau national. »

« Pendant ces dispositions, le brigantin tira sur nos soldats, et le sable vint couvrir les individus qui arboraient notre drapeau; les autres embarcations ouvrirent le feu contre nos troupes, qui, de leur côté, commencèrent la fusillade, bien que l'ennemi fit jouer son artillerie. L'ennemi continua le feu pendant trois heures, mais nos soldats ménageaient leurs munitions. Nos troupes n'ont eu aucune perte à déplorer. L'ennemi a eu un officier et cinq soldats tués dans les bateaux armés; on les a vus tomber, et ils ont été transportés à bord du brigantin. Il est probable que la perte a été plus considérable. L'ennemi est parti précipitamment. Quelques-unes des embarcations semblaient faire eau, et elles ont jeté cinq de leurs avirons. Ainsi s'est terminée cette première tentative des Français, qui, après avoir dépensé inutilement leurs munitions, ont été forcés de lever l'ancre et de se retirer. »

« J'avais disposé, par forme de stratagème, les volontaires des villages voisins au nombre de 400 hommes en embuscade près du rivage, et j'avais ordonné aux vingt hommes d'infanterie qui soutenaient le feu de l'ennemi de feindre de se replier afin d'attirer l'ennemi dans un piège; il a probablement deviné mon projet, car il a préféré emporter ses morts et renoncer à ses plans de débarquement. Bien que cette affaire ne puisse pas être regardée comme importante, elle servira à faire connaître au monde la nature des agressions des Français et à prouver la ferme résolution des Mexicains de ne pas se soumettre aux injustes prétentions de l'ennemi. Elle prouvera également le peu d'impression que peuvent faire sur la république les démonstrations hostiles de la France. »

« L'amiral français a évidemment violé le droit des gens en faisant feu sur nos troupes sans déclaration de guerre préalable et en essayant de débarquer hostilement sur nos côtes. Dans la crainte que les faits ne fussent représentés sous un faux jour par l'ennemi, qui n'a pas cessé de nous calomnier, j'avais eu l'idée de faire dresser un procès-verbal; mais les choses se sont passées assez publiquement pour qu'il soit bien démontré que nous n'avons pas attaqué, et il faut être froid en parlant de telles insultes. J'ai l'honneur de communiquer ces nouvelles à V. Ex. pour que vous en fassiez part au président, et je vous réitère les assurances de mon respect. Dieu et la liberté. »

« Signé MARTIN PERFECTO DE POS. »

« A S. Exc. le ministre de la guerre, très-excellent seigneur, le commandant-général de Tamalipar. »

« Département du ministère de la guerre et de la marine. »

« Taxpam, 12 juillet 1838. »

BELGIQUE. — Des lettres de Bruxelles nous annoncent que le traité qui vient d'être conclu entre la France et la Belgique, et dont nous avons signalé l'existence il y a plusieurs jours, a moins rapport aux droits de douanes qu'aux droits de navigation. Depuis sa séparation de la Hollande, la Belgique était traitée à peu près dans nos ports, et nous étions à peu près traités dans les siens comme au temps où elle faisait partie du

royaume de Néerlande. C'est cet état de choses qu'il a fallu modifier de manière à offrir des améliorations réciproques pour la marine marchande des deux nations, qui ont aujourd'hui des relations plus intimes qu'à l'époque où le roi Guillaume sacrifiait aux vues de la Hollande les intérêts des provinces belges, et se montrait aussi hostile que possible à tout ce qui concernait le commerce de France.

Est-on parvenu à satisfaire au besoin des deux pays? a-t-on établi les droits de tonnage, d'ancrage, de pilotage, etc., d'une manière équitable pour la Belgique et pour la France? C'est ce qu'on ne tardera pas à savoir, car le traité ne peut rester longtemps secret. Déjà les négociants belges disent qu'ils sont moins favorisés que les Français; peut-être nos armateurs feront-ils le reproche contraire. Ce qui est à désirer pour les amis du progrès, c'est que dans la convention nouvelle tout soit réglé sur un pied de parfaite égalité. (Courrier français.)

ÉTATS-UNIS. — Les journaux anglais donnent des nouvelles des États-Unis jusqu'au 8 septembre. En voici quelques extraits : « Un incendiaire avait mis le feu au pont de Callowhill, à Philadelphie. Le pont s'est écroulé tout entier dans la Schuylkill, une demi-heure après que l'alarme fut donnée. Le feu avait été mis à différents endroits. »

« Un journal de New-York recommande à tous les propriétaires de marchandises américaines, à bord des bâtiments destinés pour le Mexique, et repoussés par l'escadre française du blocus, d'établir d'une manière authentique la perte qu'ils peuvent avoir éprouvée. Cette perte, ajoute le journaliste, devra être payée par le gouvernement français. On voit que les Américains sont encouragés par l'indemnité des vingt-cinq millions. »

« On dit que les Indiens du Nord ont fait une invasion dans le Texas, que la ville de Nacogdoches a été pillée, et la population blanche chassée de ses habitations. »

DÉCÈS DES 28 ET 29 SEPTEMBRE.

Mathieu Escollier, 43 ans, affaneur, rue d'Amboise, 8. — Pierre-Marie Noël, 80 ans, sans profession, place Louis-le-Grand, 7. — Marthe Chinard, fille d'Antoine, 34 ans, repasseuse, célibataire, rue de l'Arbre-Sec, 8. — Jacques Bizet, 85 ans, brodeur sur étoffes, rue Gentil, 25. — Jeanne-Marie Chesne, fille d'Etienne, 35 ans, sans état, chez son père, célibataire, rue Thomassin, 11. — Fleurie Pigeon, femme Janin, 49 ans, enjoleuse, rue Confort, 7. — Louis-François Egraz, 45 ans, épicière, rue St-Georges, 72. — Jacques Roulet, 63 ans, maçon, Grande-Côte, 65.

Hôpitaux, 20. — Enfants au-dessous de sept ans, 3.

BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE.

Les spéculations étaient presque tous à la baisse, et la rente inclinait vers les bas cours au commencement du parquet.

La baisse semblait s'arrêter de nouveau sur les actions des chemins de fer.

Cinq pour cent.	109 30	109 45	109 50	109 45
— fin courant.	109 30	109 45	109 50	109 45
Quatre pour cent.	80 75	80 75	80 75	80 75
Trois pour cent.	80 75	80 75	80 75	80 75
Rentes de Naples.	100 30	100 30	100 25	100 25
— fin courant.	100 30	100 30	100 25	100 25
Actions de la banque.	2610			
Quatre canaux.	1245			

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1169) Le dimanche sept octobre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, à l'issue de l'office divin, sur la place de Saint-Genis-Laval, il sera procédé à la vente aux enchères de divers meubles et effets, consistant en une banque, balances en cuivre, horloge, chandeliers et lampes en cuivre, fourneaux, tables, tabourets, batterie de cuisine et autres objets.

Le tout sera payé comptant. PICHOT, huissier.

(1168) Samedi prochain, six octobre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapé, bureau, cylindre, glaces, commodes, secrétaire, corps de bibliothèque, vases en porcelaine, tableaux à l'huile, gravures, buffet de salle, cuivrierie, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

(1170) Le samedi six octobre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place publique de St-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de divers meubles et objets, consistant en tables, fauteuils, chaises acajou, commodes, glaces, lits, chandeliers, linge de corps et de table, batterie et ustensiles de cuisine, et divers autres objets.

Le tout sera payé comptant. PICHOT, huissier.

ANNONCES DIVERSES.

(6035) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie et de faïence, bien agencé, situé grande rue de la Guillotière.

S'adresser, pour les conditions, chez M. de St-Jean, ancien huissier, susdite grande rue, n° 24.

(8020) CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. MORITZ-BERNARDT, oculiste-opticien, ci-devant à l'hôtel de Milan, demeure actuellement place des Terreaux, nos 6 et 7, au 2^e, maison des Messageries royales, et rue Ste-Catherine, n° 8, à Lyon.

(6041) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de liquoriste bien achalandé.

S'adresser à M. Dénonfou-Rozat, grande rue de Vaise, n° 14.

(6039) On demande des commis-voyageurs pour exploiter une branche d'industrie dans la ville et les environs. Une tenue assez recherchée est de rigueur.

S'adresser au bureau, de sept à neuf heures du matin, rue Perrache, n° 6, au 2^e.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

CABINET DE CONSULTATION

DE M. LE DOCTEUR DROUOT,

Rue de la Cage, n° 13, à Lyon.

Depuis un mois seulement, cinq personnes de cette ville, aveugles depuis long-temps, ont recouvré la vue par la méthode toute médicale de M. le docteur Drouot. Parmi elles, on remarque un enfant cataracté depuis sept ans, et deux autres personnes cataractées depuis un an et plus. Quelque extraordinaires que soient ces faits, on peut s'assurer facilement de leur exactitude en s'adressant à M. le docteur Drouot, de onze à deux heures. (6040)

COMPAGNIE DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ DE LA VILLE DE LYON.

(8037) AVIS. — Le syndicat, prenant en considération les demandes extrêmement nombreuses qui lui ont été présentées par MM. les banquiers, négociants, fabricants, notaires et avoués qui ferment comptoirs, magasins et études à 8 heures du soir, arrête :

Qu'à dater du 1^{er} janvier prochain, des abonnements particuliers et exceptionnels pourront être contractés par la compagnie pour les personnes dont il s'agit, de telle sorte qu'à l'avenir la durée de l'éclairage pour les abonnements sera divisée ainsi qu'il suit :

- 1^{er} abonnement, jusqu'à 8 heures du soir.
- 2^e, idem jusqu'à 10 heures du soir.
- 3^e, idem jusqu'à 11 heures du soir.
- 4^e, idem jusqu'à minuit.
- 5^e, idem pour toute la nuit.

A la Vallée des Cachemires.

NOUVEAUTÉS.

M. Léon, ci-devant boulevard Saint-Martin, n° 32, vient d'arriver en cette ville avec un très-grand assortiment de schalls-cachemires de toutes les fabriques de Franco, tels que schalls hindous, thibets brochés, imprimés, fantaisies, Lagorse, Ternaux et autres.

M. Léon, faisant l'exportation en pays étrangers, reprend toute espèce d'objets composant les garde-robes d'hommes et de dames, ainsi que parures et bijoux démodés, et autres objets.

M. Léon se transporte à domicile pour les échanger. Descendu à l'hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour, pour huit jours.

Les dames qui désireraient que l'on passât chez elles sont priées d'écrire ou de laisser leur adresse. (6042)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)

INDICATEUR DE LA VILLE DE LYON

ET DES FAUBOURGS,

Contenant 25,000 adresses.

MM. Pélagaud et Lesne se disposent à publier, le 1^{er} janvier prochain, comme les années précédentes, l'*Almanach de la Ville et du Département* pour l'année 1839. L'*Indicateur* qui doit y être joint, et qui ne contenait précédemment que 12,000 adresses, en aura cette année 25,000.

Les personnes qui auraient des rectifications à transmettre sont priées de les adresser, le plus tôt possible, au bureau de l'imprimerie des Halles de la Grenette.

Malgré l'augmentation du nombre des adresses, qui sera plus que doublé, le prix du volume, grand in-8^o, reste toujours fixé à CINQ FRANCS.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 5 octobre 1838. — LES HUGUENOTS, opéra. — Six heures 1/2.

GYMNASE-LYONNAIS.

Judi 4 octobre 1838. — Douzième représentation de M. Arnal. — 1^o QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MORTONS, vaud. — 2^o UN PREMIER AMOUR, vaud. — 3^o LE CABARET DE LUSTUCAR, vaud. — Six heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.